



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTERIELLE

Recueil Spécial Des Actes Administratifs

RECUEIL SPECIAL 2014-E-du 18 février 2014

La version intégrale du recueil est consultable

- sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

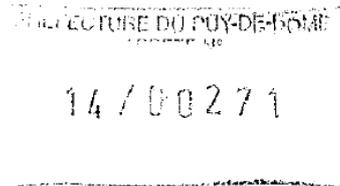
SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU PUY-DE-DOME

ARRETE N° 2014/00271/PREF 63 du 17 février 2014 portant renouvellement des membres de la Commission de Médiation du Puy-de-Dôme.



PREFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
COHESION SOCIALE

SERVICE POLITIQUES SOCIALES DU
LOGEMENT

ARRÊTÉ N° 2014 / PREF 63 /

Annule et remplace l'arrêté préfectoral n°2013/01946,
du 2 octobre 2013

portant renouvellement des membres de la Commission de Médiation du Puy-de-Dôme

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-2-3 et R 441-13 et suivants
- VU** L'arrêté préfectoral n° 2011/00194 du 3 février 2011 portant nomination des membres de la commission de médiation du Puy-de-Dôme,
- VU** Les arrêtés préfectoraux n° 2012/1309 du 26 juin 2012, n° 2012/1761 du 30 août 2012, n° 2012/2341 du 26 novembre 2012, n° 2012/2528 du 18 décembre 2012 et n° 2013/01946 du 2 octobre 2013, modifiant l'arrêté préfectoral n° 2011/00194 du 3 février 2011,
- VU** Les modifications apportées à l'organigramme de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme,
- VU** Le décret n°2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable,

Sur proposition du Directeur Départemental par intérim de la Cohésion Sociale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le mandat des membres de la commission de médiation, désignés ci-dessous, est renouvelé pour une durée de trois ans :

- Monsieur Raymond AMBLARD, président de la commission de médiation
- Madame Cécile CIVARD, Conseillère Technique en Service Social au sein du Service Accueil Hébergement Insertion
- Madame Gisèle FEVRIER, Secrétaire administrative au sein du service Accueil Hébergement Insertion
- Monsieur Jean-François HOU, Chef du Service Habitat Rénovation Urbaine
- Monsieur François GRANET, Chef de l'unité ANRU au sein du SHRU
- Monsieur Serge GODARD, Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand
- Monsieur Lucien VRAY, Maire de Durtol
- Monsieur René VINZIO, Maire de Pont-du-Château
- Madame Anne-Marie DELANNOY, Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle
- Madame Françoise LUNEAU, OPHIS du Puy-de-Dôme
- Madame Myriam SALESSE, SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais
- Monsieur Gérard DUVAL, Administrateur
- Maître François DUTOUR, Vice-président
- Monsieur Pierre AYMARD, Administrateur
- Madame Jeanne LAIR, Vice-présidente de la commission de médiation DALO
- Monsieur Gilles LOUBIER
- Madame Monique DOS SANTOS
- Madame Michelle BIARD
- Madame Danielle MAYET
- Madame Dominique CHARMEIL
- Monsieur Jean-Pierre GUILLERAULT
- Monsieur Bernard TRIVIAUX

ARTICLE 2 :

La commission de médiation est présidée par Monsieur Raymond AMBLARD, Directeur Régional de l'Équipement Adjoint en retraite, en tant que personne qualifiée.

ARTICLE 3 :

La commission de médiation est composée de :

Collège 1 : représentants de l'Etat

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

- Titulaires :
 - Madame Christine JAILLER, Chef du Service Politiques Sociales du Logement
 - Madame Cécile CIVARD, Conseillère Technique en Service Social au sein du Service Accueil Hébergement Insertion
- Suppléantes :
 - Madame Ana Paula FIDALGO, Adjointe au responsable du service Politiques Sociales du Logement
 - Madame Danielle MAZEL, Chef du service Accueil Hébergement Insertion
 - Madame Gisèle FEVRIER, Secrétaire administrative au sein du service Accueil Hébergement Insertion

Direction Départementale des Territoires

- Titulaire :
 - Monsieur Jean-François HOU, Chef du Service Habitat Rénovation Urbaine
- Suppléants :
 - Monsieur François GRANET, Chef de l'unité ANRU au sein du SHRU
 - Madame Séverine RAMADE, Service Habitat Rénovation Urbaine

Collège 2 : représentants des Collectivités Locales

Conseil Général

- Titulaire :
 - Monsieur Florent MONEYRON, Vice-président du Conseil Général
- Suppléants :
 - Madame Stéphanie QUERE, Directrice de l'Action Sociale Territorialisée et de l'Insertion – Lutte contre les Exclusions
 - Monsieur Alain BRUGALIERES, Responsable du service Insertion – Action sociale pour le Logement
 - Madame Sylvie BENOIT, Référente Droit au Logement
 - Madame Florence MARTIN, Chef de projet Logement

Association des Maires du Puy-de-Dôme

- Titulaires :
 - Monsieur Serge GODARD, Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand
 - Monsieur Lucien VRAY, Maire de Durtol
- Suppléants :
 - Monsieur René VINZIO, Maire de Pont-du-Château
 - Madame Anne-Marie DELANNOY, Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle

Collège 3 : représentants des bailleurs et des structures d'hébergement

Organismes HLM

- Titulaire :
 - Madame Françoise LUNEAU, OPHIS du Puy-de-Dôme
- Suppléantes :
 - Madame Myriam SALESSE, SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais
 - Madame Sylvie TOURNEAUX, Auvergne Habitat
 - Madame Christelle TRIOMPHE, Logidôme

Chambre des Propriétaires de la Région Auvergne

- Titulaire :
 - Monsieur Gérard DUVAL, Administrateur
- Suppléants :
 - Maître François DUTOUR, Vice-président
 - Monsieur Pierre AYMARD, Administrateur

ANEF

- Titulaire :
 - Madame Jeanne LAIR, Vice-présidente de la commission de médiation DALO
- Suppléants :
 - Monsieur Gilles LOUBIER
 - Madame Monique DOS SANTOS

Collège 4 : représentants d'associations de locataires et d'associations agréées dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

Consommation Logement et Cadre de Vie

- Titulaire :
 - Madame Michelle BIARD

- Suppléants :
 - Madame Monique DESFORGES
 - Madame Danielle MAYET
 - Madame Jacqueline GRAVELAT
 - Monsieur José PINHEIRO

Association CECLER

- Titulaire :
 - Madame Dominique CHARMEIL

- Suppléants :
 - Monsieur Jean-Pierre GUILLERAULT
 - Monsieur Philippe MASSOULIER

Secours Catholique

- Titulaire :
 - Monsieur Alain RUEFF

- Suppléants :
 - Monsieur Bernard TRIVIAUX
 - Madame Andrée MANEN

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme et le Directeur départemental par intérim de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **17 FEV. 2014**

Le Préfet

~~Pour le Préfet, par délégation,
le Secrétaire Général,~~

Thierry SUQUET